

TABLEAU RECAPITULATIF

Réduction ONSS – Groupe-cible Jeunes Travailleurs – Convention Premier Emploi

Pour le travail à temps partiel, un prorata corrigé doit être appliqué.

Age du jeune travailleur (à la date de l'engagement)	Durée de l'octroi des réductions 1.000 €/ trimestre (G1)	Durée de l'octroi des réductions 400 €/ trimestre (G2)	Activation des allocations de chômage 350 €/mois (déduite du salaire et payée par l'ONEm)
de 16 à 18 ans (**) mineurs d'âge peu qualifiés	X trimestres (jusqu'à l'âge de 18 ans)	/	/
de 18 à 26 ans moins qualifiés	trimestre d'entrée en service + 7 trimestres suivants	jusqu'à la fin du trimestre où il atteint les 26 ans	/

Supplément de Réductions ONSS - Activa - START

(**) de 18 à 26 ans moins qualifiés d'origine étrangère ou handicapé	trimestre d'entrée en service + 15 trimestres suivants	jusqu'à la fin du trimestre où il atteint les 26 ans.	mois d'entrée en service + 5 mois suivants
(**) de 18 à 26 ans très peu qualifiés	trimestre d'entrée en service + 15 trimestres suivants	jusqu'à la fin du trimestre où il atteint les 26 ans	le mois d'entrée en service + 5 mois suivants

(**) Les réductions ne sont d'application que lorsque le trimestre d'engagement n'est pas antérieur au deuxième trimestre 2006. Cette catégorie permet d'obtenir, sous certaines conditions, une allocation forfaitaire de travail de 350 € depuis le 01/01/2007 (Voir à ce sujet notre fiche « Activa - Jeunes Travailleurs - Start »).

Supplément de Réductions ONSS – Groupe-cible Jeunes Travailleurs Bas salaires de 18 à 30 ans

18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans	26 ans	27 ans	28 ans	29 ans	30 ans
300 €	300 €	300 €	270 €	240 €	210 €	180 €	150 €	120 €	90 €	60 €	30 €	0 €

(Voir à ce sujet notre fiche « Jeunes travailleurs – Bas salaires »).